



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Vendredi 6 Février 2015**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

**Numéro  
2015/FEV/03**

**Point de l'ordre du jour  
3**

**OBJET  
BAPTÊME DE LA SALLE DE  
QUARTIER DITE « ÉOLIDE »**

**RAPPORTEUR  
M. JAECK**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 11/02/2015  
L'affichage en mairie le : 11/02/2015  
La notification le : 11/02/2015*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Vendredi 6 Février 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 30 Janvier 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
Mme P. MATON a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme M-A. SCANO  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
Mme V. BLANSTIER a donné procuration à P. ARCE  
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme A. POL a donné procuration à Mme M. CABAU

**Exposé des motifs**

Monsieur JAECK rappelle que la commune a acquis le droit au bail de la Salle Eolide sise 1 place Pablo Picasso à Ramonville, le 31 août 2012. Cette salle privée accueillait depuis plusieurs années des cours de gymnastique douce et de danse proposés par l'association Eolide.

Afin de renforcer l'offre disponible sur la commune et ainsi continuer le soutien actif aux initiatives des habitants, l'équipe municipale a souhaité mettre à disposition cette salle auprès des associations ramonvilloises.

Le Groupe des Chalets est propriétaire de cette salle et la commune locataire.

Des travaux d'aménagement intérieur, de mise en conformité du local aux règles d'accessibilité, de réhabilitation, d'aménagement et de changement de menuiserie viennent d'être réalisés.

A l'occasion de cette réaffectation, la commune a souhaité baptiser cette salle.

Les ramonvillois, les associations utilisatrices et le conseil de quartier ont été sollicités.

Plusieurs propositions de noms ont été communiquées.

Après étude des diverses appellations, et constatation d'un nom d'usage déjà employé, l'équipe municipale a décidé que cette salle sera baptisée « Pablo Picasso ».

Elle sera inaugurée dans les prochaines semaines.

### **Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur JAECK et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **VOTE** ce baptême de cette salle du nom de Pablo Picasso..

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 09/02/2015  
Nom du signataire : Christophe LUBAC